

Dojo de Neuchâtel - Espace culturel - Ecole d'Aïkido, Graf

Conditions générales de vente en ligne

Remarque de lecture : la définition des mots en *italique* est donnée lors de leur première apparition dans le texte.

Les présentes conditions générales de vente (**CGV**) s'appliquent à toutes les prestations de service proposées par le « Dojo de Neuchâtel - Espace culturel - Ecole d'Aïkido, Graf » (désigné ci-après par «**Dojo**»), IDE CHE-423.734.670, pour ses activités de formations en ligne via différents *canaux de vente* (voir art. 1.2) . En utilisant les prestations de service du *Dojo*, l'acheteur, plus loin appelé *membre virtuel* (voir art. 1.1), accepte les conditions ci-dessous sans aucune modification et dans leur intégralité, y compris la politique anti-spam du *Dojo* régissant ses sites (section XIV) ainsi que la déclaration de protection des données (section XV). **L'acheteur ou acheteur potentiel qui n'est pas d'accord avec un quelconque passage des présentes CGV, il est prié de ne pas utiliser les services du Dojo ni d'y accéder, ni de se rendre sur les sites Internet du Dojo.**

L'acheteur de cours en ligne, webinaires, ou autre contenu électronique, téléchargeable ou non limités dans le temps ou non (désignés ci-après conjointement par «**prestations en ligne**», voir art. 2.1) reconnaît que ces conditions ont été rédigées en français. Elles ont été traduites en d'autres langues, en cas de divergence entre ces traductions et le texte original français, seule la version française fait foi.

Contenu

Contenu	1
I. Objet	3
1.1 Définition des <i>membres virtuels</i> et des <i>partenaires</i>	3
1.2 Canaux de vente	4
1.3 Protection des données	4
1.4 Politique anti-spam	4
1.5 Modification des GCV	4
II. Prestations	4
2.1 Objet des prestations en ligne	4
2.2 Conditions pour les prestations en ligne	5
2.3 Contrat entre Dojo et membre virtuel	5
2.4 Utilisation de prestations en ligne de partenaires	5
III. Processus d'affiliation	5
3.1 Aperçu (preview)	5
3.2 Inscription (visionner des parties gratuites)	5
3.3 Consentement à recevoir des e-mails de Dojo	6

3.4 Devenir <i>membre virtuel</i> = acheter au moins 1 <i>prestation en ligne</i>	6
3.5 Etapes de la commande.....	6
3.6 Renouvellement et facturation cycliques de l'inscription.....	6
3.7 Acceptation par <i>Dojo</i>	7
3.8 Les accès sont privés.....	7
3.9 Déverrouillage de l'autorisation d'accès et mise à jour des autorisations d'accès	8
IV. Pas de revente des droits d'accès.....	8
4.1 Pas de commerce des droits d'accès.....	8
V. Politique de prix	8
5.1 Francs suisses [CHF]	8
5.2 Liberté de marché.....	8
VI. Paiement.....	8
6.1 Achat direct.....	8
6.2 Commande en ligne.....	8
VII. Retour, remboursement, transfert et échange.....	8
7.1 Généralités.....	8
7.2 Non-utilisation des <i>prestations en ligne</i> achetées	9
7.2 Transfert d'accès à des <i>prestations en ligne</i> à une autre personne	9
VIII. Obligations du <i>membre virtuel</i> acheteur de <i>prestations en ligne</i>	9
8.1. Acceptation des CGV	9
IX. Bons et codes de réductions	9
9.1 Bons.....	9
9.2 Validité	9
9.3 Pas de garantie pour les <i>bons</i>	9
9.4 Manquements ou faillite d'un partenaire	9
X. Garantie	10
10.1 Respect des règles de l'art.....	10
10.2 Limites des infrastructures informatiques.....	10
XI. Responsabilité du <i>Dojo</i>	10
11.1 Engagement d'application formelles des CGV.....	10
11.2 Responsabilité limitée	10
11.3 Pas de responsabilité pour les partenaires.....	10
11.4 Pas de plaintes recevables	11
XII. Responsabilité du <i>membre virtuel</i>	11
12.1 Responsabilité vis-à-vis du <i>Dojo</i>	11
12.2 Utilisation frauduleuse des <i>prestations en ligne</i>	11

12.3 Droits d'accès	11
12.4 Décharge	11
XIII. Propriété intellectuelle & copyrights.....	12
13.1 Propriété intellectuelle & copyrights	12
XIV Politique anti-spam	12
14.1 Politique anti-spam du <i>Dojo</i>	12
14.2 Possibilité de désinscription.....	12
14.3 Contacter le <i>Dojo</i>	12
XV Déclaration relative à la protection des données et consentement à l'utilisation des données personnelles.....	13
15.1. Instance responsable	13
15.2. Collecte, traitement et utilisation de vos données personnelles	13
15.2.1 Données personnelles	13
15.2.2 Compte d'accès aux prestations en ligne	13
15.2.3 Collecte, traitement et utilisation des données personnelles.....	14
15.2.4 Utilisation des données à des fins publicitaires	14
15.2.5 Les données d'administration des membres virtuels ou acheteurs potentiels.....	15
15.2.6 Bons et codes de réductions personnalisés	15
15.3 Cookies	16
15.4. Transmission sécurisée des données	16
15.5. Droit de renseignement de la personne concernée	16
XVI. Dispositions finales	16
16.1 Lieu d'exécution.....	16
16.2 Pas de créances vis-à-vis du <i>Dojo</i>	16
16.3 Cas de CGV dépassées ou incomplètes	16
16.4 Droit applicable et for juridique.....	16
16.5 Informations de contact	17

I. Objet

1.1 Définition des *membres virtuels* et des *partenaires*

Le *Dojo* exploite une organisation de commercialisation de cours de formation en ligne axés sur le développement personnel et les arts martiaux. Les acheteuses et acheteurs de prestations (désignés ci-après par "**membres virtuels**") peuvent acquérir des *prestations en ligne* via différents *canaux de vente* (art. 1.2). Ces *prestations en ligne* ne sont autrement pas accessibles au grand public. Tout contact définit par un nom, un prénom et une adresse e-mail qui achète une *prestation en ligne* du *Dojo* devient, par son achat, un *membre virtuel* du *Dojo*. Les présentes CGV ne concernent pas les membres physiques du *Dojo* physique et ses entraînements en chair et en os.

Les « **partenaires** » sont des organisations ou des personnes physiques avec lesquelles le *Dojo* collabore ou s'associe afin d'offrir ses *prestations en ligne* à un plus grand public et/ou afin d'enrichir sa palette d'offre. Le *Dojo* permet la conclusion directe de contrats entre des partenaires et les membres virtuels. Par exemple, un *partenaire* peut être un enseignant d'arts martiaux ou de yoga ou d'un autre art de développement personnel impliquant le corps et l'esprit qui, en collaboration avec le *Dojo*, met à disposition ses connaissances via *une prestation en ligne* proposée par le *Dojo*.

1.2 Canaux de vente

L'objet des présentes CGV est l'utilisation de *prestations en ligne*, que le *Dojo* fournit aux *membres virtuels* via les **canaux de vente** suivants:

1. ses propres sites Internet www.dojo-ne.ch, www.dojo-biel.ch, www.dojo-bienne.ch, www.aikidoschule-biel.ch, www.dojo-virtuel.ch, www.virtual-dojo.ch, www.virtuelles-dojo.ch, www.dojo-member.org, www.virtual-dojo.org, www.virtual-dojo.com et www.aikido-ne.ch ;
2. ses pages Facebook ;
3. les sites Internet de *partenaires* et leurs éventuelles pages Facebook ou autres réseaux sociaux similaires.

L'acceptation des présentes CGV (voir art. 8.1) s'effectue lors de l'achat d'au moins une *prestation en ligne* proposée sur les *canaux de ventes* précités. Si le *membre virtuel* utilise différentes *prestations en ligne* du *Dojo*, il peut être amené à renouveler son acceptation des CGV en cliquant sur le champ de confirmation correspondant.

1.3 Protection des données

L'utilisation des données personnelles est régie par la déclaration de protection des données (voir section XV). La déclaration de protection des données fait partie intégrante des présentes CGV obligatoires.

1.4 Politique anti-spam

La politique anti-spam du *Dojo* est détaillée dans la section XIV. Cette politique anti-spam fait partie intégrante des présentes CGV obligatoires.

1.5 Modification des GCV

Le *Dojo* se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier ces CGV. Les modifications sont communiquées sur les sites Internet du *Dojo* (voir 1.2) et entrent en vigueur au moment de leur mise en ligne. Elles seront également envoyées aux *membres virtuels* par e-mail, et sans désaccord express dans un délai de 14 jours, elles seront présumées acceptées et remplaceront les précédentes.

II. Prestations

2.1 Objet des *prestations en ligne*

Les *prestations en ligne* sont typiquement :

- des cours en ligne contenant des textes, vidéos et audios,
- des webinaires,
- autre contenu électronique, téléchargeable ou non

Les *prestations en ligne* peuvent être limitées dans le temps ou non, renouvelables ou non. Par exemple un cours de méditation peut durer 21 semaines, un autre cours d'Aïkido peut durer toute l'année et se renouveler automatiquement (voir 3.6).

2.2 Conditions pour les *prestations en ligne*

Pour toutes les *prestations en ligne*, ce sont les conditions du *Dojo* décrites dans les présentes CGV, disponibles dans la boutique Internet et les autres *canaux de vente*, qui s'appliquent (voir 1.5). Le *Dojo* se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier à tout moment l'étendue des *prestations en ligne* ou de suspendre l'exécution de certaines prestations de service, d'annuler les conditions d'adhésion ou des abonnements et de complètement supprimer certaines ou toutes les *prestations en ligne*.

2.3 Contrat entre *Dojo* et *membre virtuel*

Via les *canaux de vente*, le *Dojo* permet la conclusion de contrats avec le *membre virtuel*. Le contrat est relatif à l'achat de *prestations en ligne*, il est conclu exclusivement entre le *membre virtuel* et le *Dojo*, sur la base des présentes CGV, au moment où le *membre virtuel* achète une *prestation en ligne* et qu'il coche la case obligatoire « CGV lues et approuvées ». Par son achat il accepte les présente CGV et devient un *membre virtuel*. Il peut visionner, télécharger et imprimer les CGV avant d'acheter.

2.4 Utilisation de *prestations en ligne* de *partenaires*

En cas d'utilisation de *prestations en ligne* de *partenaires* du *Dojo*, le *membre virtuel* accepte aussi les conditions générales de vente applicables et les éventuelles conditions d'utilisation additionnelles desdits *partenaires*.

III. Processus d'affiliation

Le processus d'affiliation au *Dojo* pour devenir un *membre virtuel* comporte plusieurs étapes décrites dans ci-après.

3.1 Aperçu (preview)

Le visionnement de parties gratuites ou de certains extraits des *prestations en ligne* accessibles, fournis dans les *canaux de vente*, ne vaut que comme un achat par l'utilisateur (ou acheteur potentiel) et ce dernier n'est donc pas encore considéré comme un *membre virtuel*. Il ne doit non plus pas accepter les présentes CGV pour visionner les parties gratuites qui sont publiques.

3.2 Inscription (visionner des parties gratuites)

Pour voir les parties gratuites d'une *prestation en ligne*, l'acheteur potentiel remplit un formulaire en ligne, il fournit alors son nom, prénom et son e-mail. Il reçoit ensuite un e-mail automatique du *Dojo* lui demandant de créer son mot de passe. Pour visionner les parties gratuites de la *prestation en ligne* demandée, l'acheteur potentiel doit s'identifier sur la page d'accès avec son nom d'utilisateur ou son adresse e-mail et avec son mot de passe (désigné ci-après par « **données d'accès** »); le compte

d'utilisateur correspondant étant le «**compte en ligne**»).

Lorsqu'il remplit ledit formulaire en ligne, le l'acheteur potentiel peut consulter les présentes CGV.

3.3. Consentement à recevoir des e-mails de *Dojo*

En participant au processus d'inscription requis pour recevoir ne serait-ce qu'un aperçu des *prestations en ligne de Dojo*, l'acheteur potentiel donne son consentement à recevoir toutes les informations, avis et autres communications, y compris tout avis qui peut légalement être requis concernant les présentes conditions d'adhésion, sous forme électronique. Le *Dojo* fournira toutes les notifications applicables en les envoyant par le biais de l'adresse de courrier électronique fournie lors du processus d'inscription. Il est de la seule responsabilité de l'acheteur potentiel de maintenir des informations de contact actuelles et exactes avec le *Dojo*.

3.4 Devenir *membre virtuel* = acheter au moins 1 *prestation en ligne*

Les *données d'accès*, communiquées à l'acheteur potentiel, sont destinées à un usage personnel par l'acheteur potentiel et doivent être traitées confidentiellement. Tous les achats de *prestations en ligne* effectuées via le *compte en ligne* sont attribués à l'acheteur potentiel en tant que titulaire du *compte en ligne* et lient l'acheteur. Avec son premier achat d'une *prestation en ligne* du *Dojo*, l'acheteur potentiel devient un *membre virtuel* et doit impérativement accepter les présentent CGV en cochant la case obligatoire « CGV lues et approuvées » lors de son achat (voir art. 2.3)

3.5 Etapes de la commande

En cas de commande via les boutiques en ligne, le *membre virtuel* reçoit une confirmation de commande par courriel une fois la procédure de la commande terminée. Cette confirmation ne vaut expressément pas encore comme acceptation de l'offre par *Dojo*. Le *membre virtuel* fait son choix au moyen des *canaux de vente*. Le choix effectué est affiché dans le panier (boutique Internet). Par la confirmation de la commande, en cliquant sur le bouton « acheter », le *membre virtuel* confirme l'achat des *prestations en ligne* choisies. Le *membre virtuel* est tenu de fournir les informations nécessaires de façon exhaustive et correcte lors de la procédure de commande, notamment les informations utiles pour le paiement. Tant qu'il n'a pas cliqué sur le bouton « Acheter », il peut à tout moment consulter l'état de sa commande, revenir en arrière, et corriger les éventuelles erreurs.

Avant de pouvoir cliquer sur le bouton « acheter », le *membre virtuel* doit lire et accepter les CGV en cochant la case obligatoire « CGV lues et approuvées » qui permet de lire, dérouler et enregistrer les CGV (voir art. 2.3).

Une fois le bouton « acheter » cliqué, le *membre virtuel* s'engage à verser le montant indiqué au *Dojo* selon l'art. 5.1 des présentes CGV. Le *membre virtuel* reçoit une confirmation de commande par e-mail directement après cette opération, qui récapitule l'état de sa commande. Cette confirmation ne vaut expressément pas encore comme acceptation de l'offre par *Dojo*. Elle doit être acceptée par le *Dojo* conformément à l'art. 3.7 des présentes CGV.

Une fois la commande acceptée par le *Dojo*, le contrat entre le *Dojo* et le *membre virtuel* est conclu.

3.6 Renouvellement et facturation cycliques de l'inscription

Certaines des *prestations en ligne* aux *membres virtuels* sont mises à leur disposition sur une base périodique en échange du paiement par le membre virtuel du montant spécifié par le *Dojo* ou ses

pages *canaux de vente*. Si la prestation est cyclique, alors il en est fait mention, par exemple « cycle d'une année ». La périodicité de l'inscription et donc de la facturation peut varier selon la *prestation en ligne* achetée. Par exemple l'adhésion à un cours en ligne cyclique d'une année se renouvelle automatiquement l'année suivante. **Le membre virtuel est informé du renouvellement de sa facture par e-mail à l'adresse e-mail de contact qu'il a fourni lors de son premier achat au moins 30 jours avant le terme de sa première période (cycle) d'inscription. Il a alors 30 jours, dès l'envoi de l'information de renouvellement, pour signifier sa volonté de se désinscrire de la prestation en ligne concernée. Sans action spécifique de la part du membre virtuel, son inscription à une prestation en ligne cyclique est renouvelée automatiquement selon la périodicité de la prestation en ligne achetée.**

L'inscription pour recevoir les *prestations en ligne* constitue l'accord du *membre virtuel* d'acceptation des présentes conditions d'adhésion, des CGV et de toutes les autres politiques régissant le site. Lors du renouvellement automatique des *prestations en ligne*, le *membre virtuel* accepte que le *Dojo* soumette une demande de paiement à la source désignée pendant le processus d'inscription, sauf si il annule son inscription en utilisant les moyens désignés pour le faire, comme spécifié par le *Dojo* sur le site ou ses pages Web connexes, qui peuvent prendre la forme de liens hypertextes ou d'une section de gestion de compte désignée fournie sur le site. Tout *membre virtuel* qui utilise une carte de débit comme compte de carte de crédit désigné pour le paiement des frais associés à la réception des services aux membres reconnaît que **le Dojo ne sera pas responsable des frais ou pénalités associés à des fonds insuffisants, des chèques sans provision ou toute autre forme de frais dus à une taxe sur une carte de débit fournie par le membre virtuel**. Si le *membre virtuel* croit ou soupçonne qu'il a été facturé à tort pour des *prestations en ligne* qui n'ont pas été demandées, que plusieurs frais pour la réception des *prestations en ligne* ont été traités ou qu'il existe une autre raison de contester des frais liés au site, c'est la seule et absolue responsabilité du *membre virtuel* d'informer le *Dojo* de ces circonstances dans les soixante (60) jours suivant la transaction apparaissant sur son compte de carte de crédit ou ses dossiers financiers. Le fait de ne pas informer le *Dojo* dans le délai spécifié constitue une renonciation au droit de contester la transaction. Le *Dojo*, à sa seule et entière discrétion, peut choisir de traiter la transaction litigieuse si elle était portée à sa connaissance après le délai spécifié dans les présentes CGV.

3.7 Acceptation par Dojo

Le *contrat* relatif à l'achat d'une *prestation en ligne* entre le *membre virtuel* et le *Dojo* n'est conclu que lorsque la transaction par carte de crédit a été acceptée et que la carte de crédit est valable et débitable. Le *Dojo* a le droit de refuser un *membre virtuel* ou de lui refuser certaines *prestations en ligne* sans que le *Dojo* doive fournir de motifs. Le *membre virtuel* se voit alors remboursé la commande de *prestation(s) en ligne* concernée(s) intégralement dans les 30 jours suivant la réception du paiement de sa commande.

3.8 Les accès sont privés

Seuls le *membre virtuel* et sa famille proche (le ou la partenaire et les enfants, donc le ménage privé) peuvent avoir accès à la *prestation en ligne* achetée. Si un *membre virtuel* veut acheter des *prestations en ligne* pour plusieurs personnes, il devra inscrire toutes ces personnes avec leurs données personnelles et leur créer des *comptes en ligne*, comme il l'a fait pour lui-même.

3.9 Déverrouillage de l'autorisation d'accès et mise à jour des autorisations d'accès

Après paiement reçu par le *Dojo* pour une *prestation en ligne* commandée, et acceptation par celui-ci au sens des art. 2.3. et 3.7 des présentes CGV, les droits d'accès du *membre virtuel* sont mis à jour. La ou les parties payantes de la *prestation en ligne* achetée se déverrouille au rythme temporel prévu. Le *membre virtuel* est avisé par e-mail de la mise à jour de ses accès à la *prestation en ligne*. Le *membre virtuel* comprend que certaines fois, dû à la nature des connexions informatiques et Internet, les mises à jour des droits d'accès peuvent prendre jusqu'à quelques jours, bien que dans la plupart des cas elles se fassent dans les minutes qui suivent.

IV. Pas de revente des droits d'accès

4.1 Pas de commerce des droits d'accès

Tout commerce de *prestations en ligne* achetées à des fins privées, industrielles ou commerciales est interdit. Les violations de ladite règle peuvent entraîner la perte des accès aux *prestations en ligne* achetées, à la désactivation du *compte en ligne* et des droits à dommages et intérêts, ainsi que des prétentions en restitution des profits à l'encontre du *membre virtuel* original des *prestations en ligne* et des personnes ayant fait l'acquisition des *prestations en ligne*. Les personnes et les membres virtuels qui violent lesdites dispositions peuvent être exclues de l'achat de *prestations en ligne*.

V. Politique de prix

5.1 Francs suisses [CHF]

Les prix pour les *prestations en ligne* de *Dojo*, accessibles ou affichés dans les *canaux de vente*, s'entendent toutes taxes non optionnelles incluses (notamment la TVA si elle est perçue) et en francs suisses.

5.2 Liberté de marché

Le *Dojo* est libre de définir les prix qu'il veut et de les modifier à tout moment pour les *prestations en ligne* qu'il propose. Les modifications sont communiquées sur les sites Internet du *Dojo* (voir art. 1.2) et entrent en vigueur au moment de leur mise en ligne.

VI. Paiement

6.1 Achat direct

Lors de l'achat direct de *prestation en ligne*, Eric et Sonja Graf sont les seules personnes habilitées à déterminer les modes de paiement autorisés.

6.2 Commande en ligne

La commande en ligne est le moyen de paiement par défaut, le paiement s'effectue par débit de la carte de crédit indiquée pendant la procédure de commande (Eurocard/MasterCard, Visa, American Express ou PayPal).

VII. Retour, remboursement, transfert et échange

7.1 Généralités

Les *prestations en ligne* achetées auprès du *Dojo* sont des programmes numériques (ou contenus électroniques) ne sont pas remboursables sans exception. **Un droit de révocation du contrat conclu entre le *Dojo* et le *membre virtuel* est exclu.**

7.2 Non-utilisation des *prestations en ligne* achetées

Aucun remboursement ne peut être demandé au *Dojo* pour non-utilisation des *prestations en ligne* achetées. Lorsque le *membre virtuel* achète une *prestation en ligne* le système du *Dojo* se met à lui délivrer du contenu automatiquement, le *Dojo* n'a pas le moyen de savoir si le *membre virtuel* en profite ou pas.

7.2 Transfert d'accès à des *prestations en ligne* à une autre personne

En principe les *données d'accès* à des *prestations en ligne* achetées ne peuvent pas être transférés à une autre personne. Le *Dojo* sera le seul à pouvoir décider si et à quelles conditions des *prestations en ligne* achetées pourront être transférées à une autre personne. Si le transfert est autorisé, seul le premier acheteur pourra demander le transfert.

VIII. Obligations du *membre virtuel* acheteur de *prestations en ligne*

8.1. Acceptation des CGV

Par l'achat d'une *prestation en ligne*, le *membre virtuel* accepte les présentes conditions générales de vente (CGV), voir aussi art. 2.3, y compris la politique anti-spam du *Dojo* régissant ses sites (section XIV) ainsi que la déclaration de protection des données (section XV), en cochant la case « CGV lues et approuvées » qui permet de lire, dérouler et enregistrer en .pdf les CGV. Ces CGV sont applicables au contrat conclu entre le *membre virtuel* et le *Dojo* en cas de litige, sous réserve d'une modification selon l'art. 1.5 des présentes CGV.

IX. Bons et codes de réductions

9.1 Bons

Les *membres virtuels* peuvent également acheter ou recevoir des bons de réduction (sous forme de code promotionnel à insérer dans la case allouée lors de l'achat, ci-après désignés pas « **bons** ») du *Dojo* ou de différents *partenaires* via les canaux de distribution. Le contrat relatif à l'octroi ou à la vente de *bons* est conclu exclusivement entre le *membre virtuel* et le *Dojo*. Ce sont les conditions du *Dojo* concernant l'utilisation et la validité des *bons* qui s'appliquent, même si le *bon* concerne l'utilisation de *prestation en lignes* proposée grâce à la collaboration avec un *partenaire*.

9.2 Validité

Le *Dojo* est seul à décider de la validité et de la durée de validité des différents *bons*.

9.3 Pas de garantie pour les *bons*

Le *Dojo* n'assume aucune responsabilité ni garantie, dans quelle mesure et quand ses *prestations en ligne* pourront être acquises partiellement ou entièrement via les *bons*. Le *Dojo* ne pratique aucune reprise des *bons* ou remboursement du prix de vente brut de leur valeur estimée. Les *bons* ont une valeur limitée dans le temps.

9.4 Manquements ou faillite d'un partenaire

Une reprise des *bons* ou un remboursement du prix de vente brut ou de leur valeur par le *Dojo* en raison du non-respect de promesses de prestations faites par un *partenaire* ou de faillite d'un *partenaire* sont entièrement exclus. Si une procédure de faillite est ouverte pour un *partenaire*, les

acheteurs de *prestations en ligne* ou de *bons* peuvent faire valoir leurs créances éventuelles uniquement auprès de l'office des poursuites et des faillites concerné.

X. Garantie

10.1 Respect des règles de l'art

Le *Dojo* fournit ses prestations dans le cadre de ses ressources entrepreneuriales et des exigences prévisibles de façon soignée et conformément aux règles de l'art, dans la mesure où le *Dojo* ne se trouve pas dans l'incapacité de fournir les prestations pour des motifs dont il n'est pas responsable. Le *Dojo* ne peut non plus pas donner de garantie quant au succès ou concernant les bienfaits des exercices physiques, mentaux ou psychiques proposés dans ses prestations en ligne (voir art. 11.4).

10.2 Limites des infrastructures informatiques

Le *membre virtuel* sait que le *Dojo* fournit ses prestations via Internet, respectivement en se servant de réseaux de communication. Il peut y avoir des perturbations provisoires ou des interruptions de l'exécution des *prestations en ligne* du *Dojo*, notamment en raison de dysfonctionnements techniques, de dérangements et de perturbations ou d'interruptions de réseaux de communication et en raison d'une panne d'infrastructures IT ou d'autres parties de l'infrastructure nécessaire pour exécuter la prestation. Bien qu'il fasse tous les efforts pour maintenir une bonne fonctionnalité, le *Dojo* n'accorde donc aucune garantie pour la disponibilité permanente et l'absence d'erreurs pour ses *prestations en ligne*.

Toute garantie contractuelle est exclue, de même que la garantie légale pour les défauts.

XI. Responsabilité du Dojo

11.1 Engagement d'application formelles des CGV

En cas de violations de ses propres obligations contractuelles résultant des présentes CGV, le *Dojo* est responsable de façon illimitée vis-à-vis du *membre virtuel* pour les dommages directs et prouvés, occasionnés par le *Dojo* par intention illégale ou négligence grossière. Le *Dojo* décline sa responsabilité pour faute légère et pour la faute d'un auxiliaire.

11.2 Responsabilité limitée

Toute responsabilité est expressément exclue pour des dommages indirects ou des dommages consécutifs. Les dommages consécutifs sont en particulier les manques à gagner, les dommages occasionnés à la réputation et la perte de données suite à des perturbations préalables ou à des interruptions de la disponibilité des prestations du *Dojo* et suite à la défaillance des canaux de commercialisation, les erreurs de transmission, la remise ou l'actualisation trop tardive de droits d'accès, d'informations sur des prix ou de prestations erronées et d'erreurs dans les confirmations de commande. Toute responsabilité du *Dojo* est exclue pour les contenus des sites Internet de *partenaires* et autres tiers, qui renvoient aux boutiques Internet du *Dojo* ou auxquels les boutiques Internet du *Dojo* renvoient.

11.3 Pas de responsabilité pour les partenaires

Le *Dojo* ne peut pas non plus contrôler si un *partenaire* remplit correctement et intégralement ses obligations à prestations liées ou résultant du contrat conclu entre ce dernier et *membre virtuel* respectif. Seul le *partenaire*, resp. le *membre virtuel*, et en aucun cas le *Dojo* sont responsables de

violations contractuelles et extra-contractuelles, en particulier une organisation ou exécution médiocre ou incomplète de la *prestation en ligne*, une annulation de la *prestation en ligne*, contraires au contrat, une qualité insuffisante des prestations et une violation des obligations du membre virtuel lors de son utilisation de la *prestation en ligne*. La présente exclusion de responsabilité vaut également pour les droits quasi-contractuels et extra-contractuels entre le *membre virtuel* et le *partenaire*, résultant du traitement du contrat, en particulier de l'exécution ou de l'utilisation de la *prestation en ligne* du *partenaire*.

11.4 Pas de plaintes recevables

Les *prestations en ligne* du *Dojo* incluent des exercices impliquant le corps et l'esprit. **Comme tout entraînement ou pratique physique ou psychologique, si les méthodes présentées dans les *prestations en ligne* sont mal utilisées, mal interprétées ou pratiquées incorrectement, elles peuvent engendrer des blessures ou d'autres problèmes. Le *Dojo* exhorte les *membres virtuels* de pratiquer les méthodes et les exercices proposés dans les *prestations en ligne* avec précaution et uniquement sous la surveillance d'un enseignant qualifié. Si des signes de douleurs ou de mal-être apparaissent, le *membre virtuel* doit immédiatement cesser les exercices et en informer le *Dojo*.** Le *Dojo* et ses *partenaires* ne peuvent être rendus responsables d'aucun dommage ou désagrément subi suite à l'exécution d'exercices abordés dans les *prestations en ligne* proposées. Aucune plainte concernant l'adéquation ou les bienfaits des exercices et méthodes présentés dans les *prestations en ligne* pour traiter des désordres physiques, psychologiques ou organisationnels n'est recevable.

XII. Responsabilité du *membre virtuel*

12.1 Responsabilité vis-à-vis du *Dojo*

Le *membre virtuel* est responsable vis-à-vis du *Dojo* de façon illimitée pour des dommages directs et prouvés, occasionnés par une intention contraire au contrat ou par négligence grossière.

12.2 Utilisation frauduleuse des *prestations en ligne*

Le *membre virtuel* est tenu de rembourser au *Dojo* les frais occasionnés éventuellement par une utilisation indue ou l'utilisation frauduleuse du mot de passe du *membre virtuel* et des *prestations en ligne* auxquelles il donne accès.

12.3 Droits d'accès

Chaque *membre virtuel* reçoit un nom d'utilisateur et un mot de passe (ci-après désignés par «**droits d'accès**») lui permettant d'accéder aux *prestations en ligne* qu'il a achetées. Les *droits d'accès* sont personnels et sont valables uniquement pour une utilisation privée. Par son inscription le *membre virtuel* consent à ce que le *Dojo* vérifie cela en cas de doute quant au caractère privé de l'utilisation de ses *droits d'accès*. Les *droits d'accès* doivent être traités de manière confidentielle par le *membre virtuel* et sa famille proche (le ou la *partenaire* et les enfants, donc le ménage privé).

12.4 Décharge

Le *membre virtuel*, individuellement et au nom de toute personne qui utilise les *prestations en ligne* par son *compte utilisateur* mis à disposition par le *Dojo*, libère, acquitte et décharge à jamais le *Dojo* de toute responsabilité, réclamation, ou demande de réparation pour tout dommage monétaire ou blessure corporelle, qu'il aurait lui-même, et tout bénéficiaire des *prestations en ligne* ou ses représentants légaux, subi résultant de la mauvaise utilisation des *prestations en ligne* mises à disposition via nos sites Internet. Le seul recours à disposition du membre virtuel, et à tout bénéficiaire des *prestations en ligne* ou à ses représentants légaux sera l'annulation de la réception

desdites *prestations en ligne*. Au sens de l'art. 11.4, le *Dojo* demande une utilisation prudente et sous surveillance d'enseignants qualifiés des méthodes et exercices qu'il propose. Le *membre virtuel* est responsable du choix de l'application ou pas du contenu proposé par le *Dojo* via les *prestations en ligne*.

XIII. Propriété intellectuelle & copyrights

13.1 Propriété intellectuelle & copyrights

Les boutiques Internet et tous les contenus accessibles dans les *prestations en ligne* du *Dojo* (désignés ci-après par "**contenus**") sont protégés par des droits d'auteur et sont la propriété exclusive et exhaustive du *Dojo*, si aucune disposition contraire n'a été conclue. Les *contenus* peuvent contenir des avertissements relatifs à des droits de protection et d'exploitation de tiers (par exemple des *partenaires* du *Dojo*), dont le *membre virtuel* doit tenir compte. Tous droits de traduction, d'adaptation, de reproduction (intégrale ou partielle), la diffusion, la transmission (électronique ou par d'autres moyens), la modification, la mise en lien ou l'utilisation des *contenus* à des fins publiques ou commerciales sont interdites, illicites et constituent une contrefaçon pour tous pays sans autorisation écrite préalable du *Dojo*.

XIV Politique anti-spam

14.1 Politique anti-spam du Dojo

Le *Dojo* désapprouve le courrier électronique commercial non sollicité, appelé aussi spam, pourriel ou courrier indésirable (ci-après désigné par « **spam** »). L'équipe du *Dojo* reçoit elle aussi beaucoup d'e-mails chaque jour et c'est une réelle perte de temps que de devoir supprimer toutes ces messages inutiles ! Le *Dojo* considère le *spam* comme une infraction et une pollution de l'ensemble de la communauté Internet. C'est pourquoi le *Dojo* approuve pleinement et respecte toutes les exigences de l'article 3, lettre o, de la loi sur la concurrence déloyale interdisant le pollupostage. Le *Dojo* respecte également toutes les autres lois applicables aux e-mails commerciaux non sollicités.

14.2 Possibilité de désinscription

Lorsque le *membre virtuel* ou l'acheteur *potentiel* s'enregistre dans notre *boutique en ligne* ou qu'il s'inscrit via un des formulaires électroniques du *Dojo* à un de ses séminaires ou à un aperçu gratuit de ses *prestations en lignes* via ses sites Internet, le *Dojo* donne toujours la possibilité de se désinscrire. Le *membre virtuel* ou l'acheteur *potentiel* peut le faire immédiatement ou à tout moment en cliquant simplement sur un lien dans l'e-mail qu'il reçoit de la part du *Dojo*. Cependant l'envoi d'e-mails aux *membres virtuels* de la part du *Dojo* est nécessaire afin que ces derniers puissent bénéficier des *prestations en ligne* du *Dojo*. Une désinscription des mailing listes du *Dojo* vaut comme une démission du statut de *membre virtuel*. De ce fait les droits d'accès aux *prestations en ligne* sont annulés. Aucun remboursement ne peut être exigé du *Dojo* en cas de désinscription de ses mailing listes.

14.3 Contacter le Dojo

Le *Dojo* répond personnellement et naturellement à tout e-mail demandant des informations, un e-mail concernant la facturation ou tout autre e-mail personnalisé. En cas de questions, de préoccupations ou pour faire des commentaires sur cette politique anti-spam, il suffit de contacter le *Dojo*: envoyer un e-mail à info@dojo-ne.ch.

XV Déclaration relative à la protection des données et consentement à l'utilisation des données personnelles

La protection des données est une question de confiance, et la confiance des *membres virtuels* ou des acheteurs potentiels est très importante pour le Dojo. Le Dojo respecte la vie privée et la personnalité des personnes qui le contacte et de ses *membres virtuels*. De ce fait, la protection des données personnelles ainsi que leur collecte, leur traitement et leur utilisation conforme à la législation est une préoccupation essentielle pour le Dojo. Comme gage de sécurité et pour entretenir la confiance de ses utilisateurs lorsque ses *canaux de ventes* et ses pages web sont consultés, le Dojo observe strictement les prescriptions légales lors du traitement des données personnelles. Le Dojo souhaite ici informer ses utilisateurs au sujet de sa collecte et de son utilisation des données.

En approuvant la déclaration sur la protection des données exposée ci-dessous, les *membres virtuels* et les acheteurs potentiels consentent vis-à-vis du Dojo à la collecte, au traitement et à l'utilisation de leurs données personnelles dans le respect des lois relatives à la protection des données et des dispositions ci-dessous.

15.1. Instance responsable

L'instance responsable de la collecte, du traitement et de l'utilisation des données personnelles dans le respect de la législation sur la protection des données est le Dojo.

En cas d'opposition à la collecte, au traitement et à l'utilisation des données par le Dojo conformément à tout ou une partie des présentes dispositions sur la protection des données, il est possible d'envoyer l'opposition par e-mail ou lettre aux coordonnées suivantes :

Dojo de Neuchâtel – Espace Culturel, Eric & Sonja Graf
Rue de Maillefer 11d, 2000 Neuchâtel, Suisse
info(at)dojo-ne.ch, T. +41 (0)79 310 01 99

15.2. Collecte, traitement et utilisation de vos données personnelles

La ligne directrice du Dojo est de maintenir la collecte de données personnelles au strict minimum pour pouvoir communiquer avec ses utilisateurs de façon appropriée, délivrer les *prestations en ligne* que ses *membres virtuels* lui achètent ou leur en proposer d'autres qui seraient susceptibles de les intéresser.

15.2.1 Données personnelles

Les données personnelles sont des renseignements concernant la situation personnelle ou matérielle d'une personne physique déterminée ou déterminable. Ceci peut être par ex. le nom, le numéro de téléphone, l'adresse ou l'ensemble des données que qui sont communiquées au Dojo lors d'une inscription et lors d'un achat. Les données statistiques que le Dojo collecte par ex. lors de la consultation de sa boutique en ligne et qui ne peuvent pas être directement mises en lien avec l'utilisateur ne sont pas concernées. Il s'agit là, par ex., de statistiques indiquant quelles pages de la boutique du Dojo sont particulièrement appréciées ou combien d'utilisateurs consultent ses pages internet.

15.2.2 Compte d'accès aux prestations en ligne

Le compte d'accès aux *prestations en ligne* que le membre virtuel a acheté au Dojo évolue dans un système, hébergé sur des serveurs Amazon AWS, séparé du système administratif de contact du *membre virtuel* et/ou de facturation. Le *compte utilisateur* du *membre virtuel* est protégé par un mot de passe mais ne contient aucune autre information excepté le nom, prénom, e-mail et les dates de début et de fin des *prestations en ligne* achetées. Le *membre virtuel* peut ajouter des informations

sur sa personne à ce compte, comme sa photo par exemple, mais ces informations ne sont pas reliées à notre système administratif. Le *membre virtuel* n'est pas tenu d'ajouter des informations le concernant dans son compte d'accès aux *prestations en ligne* et, s'il le fait, il en prend l'entière responsabilité. Le but premier du compte d'accès aux *prestations en ligne* est de lui délivrer de l'information, pas d'en collecter.

Le seul contrôle que ce système effectue sont les adresses IP utilisées par un même *membre virtuel*. C'est en effet le seul moyen de vérifier grossièrement que les utilisateurs n'abusent pas de leur accès en le transmettant à tout va. Comme mentionné dans l'art. 12.3, les *droits d'accès* sont personnels et sont valables pour une utilisation privée. Le *Dojo* ne connaît pas le mot de passe que le *membre virtuel* utilise pour accéder à ses *prestations en ligne* car il est stocké sous forme de chaîne cryptée. En vérifiant le mot de passe, le *Dojo* vérifie deux chaînes cryptées - si elles sont identiques, cela signifie que le mot de passe est correct. L'accès au serveur d'applications et au serveur de base de données est limité à une seule personne qui télécharge de nouvelles versions. Amazon sécurise l'accès via l'accès à partir d'une adresse IP spécifique. En outre, le *Dojo* doit disposer de clés de chiffrement pour accéder aux ressources. Le site Web de gestion des *prestations en ligne* est fait dans les technologies JavaEE qui assurent la sécurité et ne succombent pas aux attaques typiques (telles que SQL - injection).

En tant qu'utilisateur, le *membre virtuel* ou l'acheteur potentiel s'engage à traiter les données d'accès personnel de manière confidentielle et à empêcher l'accès à tout tiers non autorisé. Le *Dojo* ne peut prendre en charge aucune responsabilité en cas d'usage abusif de mots de passe, à moins qu'il ait à répondre de l'abus.

15.2.3 Collecte, traitement et utilisation des données personnelles

Le *Dojo* accorde une grande importance à la protection des données. C'est pourquoi il observe strictement les prescriptions légales de la loi fédérale sur la protection des données et de la loi sur les médias électroniques lors de la collecte, du traitement et de l'utilisation des données personnelles. Le *Dojo* collecte, enregistre et traite les données de ses *membres virtuels* ou acheteurs potentiels pour l'exécution complète de leur achat (y compris d'éventuelles prestations ultérieures), pour son service clientèle, l'administration technique et à des fins internes de marketing. Les données personnelles sont uniquement transmises ou communiquées à des tiers (par exemple nos systèmes automatisés de livraison des *prestations de services* ou nos *partenaires*) si ceci est nécessaire à l'exécution du contrat ou à la facturation ou si le *membre virtuel* y a auparavant consenti. Les données ainsi transmises doivent être uniquement utilisées par nos prestataires pour l'exécution de leur tâche. Aucune autre utilisation des informations n'est autorisée et n'a lieu auprès des prestataires auxquels nous confions des tâches. Pour traiter une commande, le *Dojo* a besoin de données exactes, notamment le nom, l'adresse et les coordonnées de paiement. L'adresse e-mail est également nécessaire pour pouvoir confirmer la réception de la commande et communiquer avec les *membres virtuels* ou les acheteurs potentiels. Le *Dojo* l'utilise en outre comme identifiant. C'est également grâce à cette adresse e-mail que le *membre virtuel* reçoit sa confirmation de commande. Dans la mesure où aucune obligation légale de conservation ne s'y oppose, les données personnelles sont effacées si le *membre virtuel* ou l'acheteur potentiel a fait valoir son droit à la suppression et si les données ne sont plus nécessaires pour l'exécution des tâches pour lesquelles elles avaient été enregistrées, ou si leur enregistrement n'est pas autorisé pour de quelconques autres motifs légaux.

15.2.4 Utilisation des données à des fins publicitaires

Outre le traitement des données pour l'exécution des achats au *Dojo*, le *Dojo* utilise également les données pour communiquer avec ses *membres virtuels* ou acheteurs potentiels au sujet de leurs commandes ou de certains produits ou séminaires dans le cadre de mesures de marketing et pour leur recommander des produits ou services qui pourraient les intéresser.

Le *membre virtuel* ou l'acheteur potentiel consent à ce que le *Dojo* traite et utilise ses données personnelles à des fins publicitaires pour lui faire parvenir par e-mail des communiqués de marketing susceptibles de l'intéresser.

Le *membre virtuel* ou l'acheteur potentiel peut à tout moment s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins publicitaires sans que ceci n'engendre de coûts. Pour cela, une simple déclaration écrite suffit (par ex. e-mail ou par lettre). Il y a un bouton ou un lien pour se désinscrire en bas de chaque mail que reçu de la part du *Dojo*. Cependant le *membre virtuel* ou l'acheteur potentiel est conscient qu'une désinscription de sa part peut entraîner la cessation de certaines des *prestations en ligne* du *Dojo* ou services qui nécessitent de pouvoir communiquer par e-mail avec lui.

Le *Dojo* utilise la publicité par e-mail uniquement dans le cadre autorisé par la loi.

15.2.5 Les données d'administration des membres virtuels ou acheteurs potentiels

Le *Dojo* utilise le logiciel CRM InfusionSoft by Keap (Keap HQ, 1260 South Spectrum Boulevard, Chandler, Arizona 85286, USA) pour administrer les données. En plus des coordonnées de contact et de facturation des *membres virtuels* ou acheteurs potentiels, le *Dojo* peut y collecter des informations comme par ex. les confirmations de réception et de lecture d'e-mails, les informations concernant l'ordinateur et la liaison Internet, le système d'exploitation et la plate-forme, l'historique de commande, l'historique du service clientèle, la date et l'heure des visites sur certaines des pages Internet du *Dojo*, les produits qui ont été consultés.

Le cas échéant, le *Dojo* les utilise ces informations à des fins administratives pour fournir les *prestations en lignes* achetées par ses *membres virtuels*, ou exclusivement sous une forme pseudonymisée pour améliorer les services du *Dojo*. Grâce à l'analyse et à l'exploitation de ces informations, il est possible au *Dojo* d'améliorer ses sites web et son offre en ligne et d'envoyer ainsi une publicité individualisée, c.-à-d. une publicité qui recommande des produits qui pourraient réellement intéresser ses *membres virtuels* ou acheteurs potentiels. Le but du *Dojo* est de rendre sa publicité plus utile et plus intéressante pour ses *membres virtuels* ou acheteurs potentiels. C'est pourquoi l'analyse et l'exploitation des données pseudonymisées collectées à leur sujet aident le *Dojo* à ne pas leur envoyer de la publicité au hasard mais uniquement une publicité qui correspond à leurs domaines d'intérêt. Dans ce cadre, le *Dojo* peut par exemple comparer quels e-mails publicitaires sont ouverts parmi ceux qu'il envoie, afin d'éviter d'en envoyer inutilement.

Les *membres virtuels* et acheteurs potentiels consentent à ce que le *Dojo* utilise les données qui lui sont indiquées et les autres informations enregistrées à leur sujet ainsi que les données pseudonymisées concernant leur utilisation des sites, afin de leur présenter une publicité personnalisée et/ou des offres et services pertinents.

Le *membre virtuel* ou l'acheteur potentiel peut à tout moment s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins publicitaires sans que ceci n'engendre de coûts. Pour cela, une simple déclaration écrite suffit (par ex. e-mail ou par lettre). Il y a un bouton ou un lien pour se désinscrire en bas de chaque mail reçu de la part du *Dojo*. Cependant le *membre virtuel* ou l'acheteur potentiel est conscient qu'une désinscription de sa part peut entraîner la cessation de certaines des *prestations en ligne* du *Dojo* ou services qui nécessitent de pouvoir communiquer par e-mail avec lui. Le *Dojo* utilise la publicité par e-mail uniquement dans le cadre autorisé par la loi.

15.2.6 Bons et codes de réductions personnalisés

Le *Dojo* peut à sa seule discrétion, émettre, supprimer ou modifier des bons de réductions sous forme de codes (suite de lettres et de chiffres) permettant à certains acheteurs de bénéficier de rabais sur certaines prestations de service. Les données personnelles sont alors utilisées pour vérifier

l'éligibilité à la réduction ou non. Aucune plainte n'est recevable quant au fonctionnement ou à la validité de tels *bons*. Voir aussi la section IX. « Bons et codes de réductions ».

15.3 Cookies

Le *membre virtuel* ou l'acheteur potentiel n'est actuellement pas contraint d'accepter les cookies pour pouvoir consulter les sites web du *Dojo* ou bénéficier de ses *prestations en ligne*. Le *Dojo* attire cependant l'attention de ses *membres virtuels* et acheteurs potentiels sur le fait qu'il pourrait en introduire à l'avenir. Les présentes CGV seront alors adaptées en conséquence.

15.4. Transmission sécurisée des données

Le *Dojo* fait tout son possible pour protéger les données personnelles de ses *membres virtuels* et acheteurs potentiels et les transmettre en toute sécurité grâce à un codage (par exemple SSL (Secure Socket Layer)). Personne ne peut garantir une protection absolue. Cependant, le *Dojo* protège ses sites web et ses autres systèmes par des mesures techniques et organisationnelles contre la perte, la destruction, l'accès, la modification et la diffusion des données par des personnes non autorisées.

15.5. Droit de renseignement de la personne concernée

Conformément à la loi fédérale sur la protection des données, les *membres virtuels* et acheteurs potentiels du *Dojo* ont entre autres le droit d'être renseignés gratuitement sur les données enregistrées à leur sujet et ont le cas échéant le droit de rectifier, de bloquer ou de supprimer leurs données.

Le *Dojo* prend très au sérieux la protection des données personnelles pour garantir qu'elles ne soient pas transmises à des tiers. En cas de question sur les données que le *Dojo* aurait en sa possession adresser une demande par e-mail ou par courrier postal en faisant en sorte que l'identification soit possible sans équivoque à : Dojo de Neuchâtel – Espace Culturel, Eric & Sonja Graf, Rue de Maillefer 11d, 2000 Neuchâtel, Suisse, info(at)dojo-ne.ch.

XVI. Dispositions finales

16.1 Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution pour les *prestations en ligne* du *Dojo* se situe au siège du *Dojo*.

16.2 Pas de créances vis-à-vis du Dojo

Le *membre virtuel* renonce à décompter des créances vis-à-vis du *Dojo*, qu'elles soient en argent ou en *contenus* supplémentaire par rapport aux *prestations en ligne* achetées.

16.3 Cas de CGV dépassées ou incomplètes

Si certaines ou plusieurs dispositions des présentes CGV devaient être ou devenir nulles et non avenues ou non applicables, entièrement ou en partie, cela n'affectera en rien la validité des autres dispositions des présentes CGV ou l'achat des *prestations en ligne*. Dans ce cas, les parties remplaceront la disposition nulle et non avenue ou non applicable par une disposition valide et applicable, qui répondra au maximum à l'objectif économique et de clarté poursuivi par la disposition à remplacer. Cela s'applique également au cas où les présentes CGV devaient contenir une lacune au niveau des règlements.

16.4 Droit applicable et for juridique

Le droit suisse, à l'exclusion des règles de droit international privé et de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises, est applicable aux

présentes CGV et aux litiges éventuels résultants ou liés à la relation entre le *Dojo* et le *membre virtuel* acheteur de *prestations en ligne*. Le for exclusivement compétent pour tous les litiges entre le *Dojo* et le *membre virtuel* acheteur de *prestations en ligne* se situe au siège du Dojo, soit à Neuchâtel, sous réserve de dispositions impératives protégeant les acheteurs.

16.5 Informations de contact

En cas de questions ou de commentaires par rapport aux présentes CGV, veuillez contacter :

Dojo de Neuchâtel – Espace Culturel
Eric & Sonja Graf
Rue de Maillefer 11d
2000 Neuchâtel
Suisse
info(at)dojo-ne.ch
T. +41 (0)79 310 01 99

Neuchâtel, février 2020